

DECISION N° 01 / 11 / 03 / 2026
relative au tarif applicable aux candidats inscrits au MASTER MEEF
années scolaires 2026-2028

Vu les articles R.451-1 à D.452-21 du Code de l'Education;
Vu la délibération n°8/2023 du conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en date du 14 mars 2023 sur les délégations aux ordonnateurs secondaires pour la fixation de certains tarifs,

Article premier : Tarifs

Le candidat au Master MEEF sur les années scolaires 2026-2027 (1^{ère} année) et 2027-2028 (2^{ème} année), doit s'acquitter de sa participation aux frais d'inscription auprès du groupement des EGD à gestion directe de Casablanca – Mohammedia avant le début de la formation pour que soit validée son inscription, selon la tarification en MAD suivante :

Spécialité Master MEEF	Tarif	INSPE
1 ^{er} degré	12 260 MAD	PARIS
Lettres	12 260 MAD	PARIS
Histoire-Géographie	12 260 MAD	PARIS
SVT	12 260 MAD	PARIS
Mathématiques	10 150 MAD	CAEN
EPS	10 150 MAD	CAEN
Physique-Chimie	11 630 MAD	CRETEIL

Article 2 : Conditions de paiement

Le paiement se fait sous 30 jours à réception de la facture.

Article 3 : Recours

La présente décision peut être attaquée devant la juridiction administrative française par la voie d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de quatre mois à compter de sa date d'affichage.

Casablanca, le 11/03/2026

LE CHEF D'ETABLISSEMENT,
Ordonnateur secondaire,
Didier DEVILARD

Décision affichée dans l'établissement le :

13/03/2026

